



L/92/012 /CTRN DU 20 MAI 1992
RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE
PRET N°285 GUI SIGNE LE 30 JANVIER 1992
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS
INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
(FIDA) POUR LE FINANCEMENT DU DEUXIEME
PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA PREFE-
TURE DE SIGUIRI.

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL A DELEBERE
ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA
TENEUR SUIT ;

ARTICLE 1ER.- Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt
n° 285 "GUI signé le 30 Janvier 1992 entre la République
de Guinée et le Fonds International de Développement Agri-
cole (F.I.D.A.) mettant à la disposition de la Guinée un
prêt d'un montant de neuf millions quatre cent mille
(9.400.000) Droits de Tirage Spéciaux (D.T.S.) pour le
financement du deuxième projet de développement rural de la
Préfecture de Siguiiri.

ARTICLE 2.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

CONAKRY, le 4 JUIN 1992,

- GENERAL LANSANA CONTE -